Ville de LEZOUX

Terre des Potiers Romains

AR Prefecture

063-216301952-20250623-23DCM230625065-DE
Reçu le 26/06/2025

Délibération n° 23-DCM 23-06-2025-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

OBJET : Réactualisation des modalités de l'école de musique municipale.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de Lezoux s'est réuni en séance plénière à la salle de spectacle «Le Lido». La présidence de la réunion était assurée par Monsieur Alain COSSON, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 17 juin 2025

Etaient présents :

M. Alain COSSON	Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Brigitte BOITHIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Célia BERNARD
Mme Catherine MORAND	M. Guillaume FRICKER
Mme Anne ROZIÈRE	M. Thierry ORCIÈRE
M. Marcel DOMINGO	M. Romain FERRIER
Mme Anne-Marie OLIVON	M. Gilles MARQUET
M. Jean-Marc PELLETEY	M. Ismaël MAÇNA
Mme Sylvie ROCHE	Mme Fabienne DESCHERY
Mme Caroline AGIER	M. Michel GOBERT
Mme Sandrine FONTAINE	Mme Marlène BREBION
M. Gérald FÉDIT	

Avaient donné procuration :

M. Norbert DASSAUD à M. BOURNAT
Mme Florence RECOQUE-LAFARGE à Mme Brigitte BOITHIAS

Absents/excusés :
M. Bernard BORY
M. Jean-François BRIVARY
M. Eliane GRANET
Mme Frédérique COPPIN

Secrétaire de séance :
Mme Marlène BREBION

AR Prefecture
063-216301952-20250623-23DCM230625065-DE
Reçu le 26/06/2025

M. BOURNAT expose au Conseil Municipal que les tarifs de l'école de musique ont été actualisés en 2023. Aujourd'hui, il s'agit de préciser les modalités d'inscription et de proposer une inscription et un paiement trimestriel comme suit :

Proposition de tarifs de l' Ecole de musique à partir de septembre 2025/trimestre

	Instrument seul		Pratique collective *orchestre *chœur d'enfants		Formation musicale + chœur d'enfants : I.B/I.C/I.D/2d cycle (1h45 par semaine)		Eveil / Initiation : 45 mn/semaine FM : I.A + chœur d'enfants : (1 h 45 par semaine)	
	Commune	à partir de 3 inscriptions par famille*	Commune	à partir de 3 inscriptions par famille*	Commune	à partir de 3 inscriptions par famille*	Commune	à partir de 3 inscriptions par famille*
QF<450	79,00 €	63,00 €	32,00 €	26,00 €	32,00 €	26,00 €	18,00 €	14,00 €
451<QF>700	84,00 €	68,00 €	35,00 €	28,00 €	35,00 €	28,00 €	19,00 €	15,00 €
701<QF>850	90,00 €	72,00 €	37,00 €	30,00 €	37,00 €	30,00 €	20,00 €	16,00 €
851<QF>1200	95,00 €	76,00 €	40,00 €	32,00 €	40,00 €	32,00 €	21,00 €	17,00 €
QF>1201	100,00 €	80,00 €	42,00 €	34,00 €	42,00 €	34,00 €	22,00 €	18,00 €
Hors commune : +25€ par enfant par trimestre								
* Réduction tarifaire de 20%								

Le conseil municipal est invité à approuver cette proposition et à valider les modalités d'inscription et les tarifs retranscrits dans le tableau ci-dessus.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

CERTIFIE EXECUTOIRE

. Reçu en Sous-Préfecture le : 30 */06/2025*
. Publié/notifié le 30 /06/2025

Le Maire,

Alain COSSON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la publication.

La secrétaire de séance,

Marlène BREBION

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Lezoux, le 25/06/2025

Le Maire,

Alain COSSON